



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

**N°1510-2011/ARR/DJA
du : 30/05/2011**

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DENV	1
DJA-Doc	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n°11269-2009 ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD
DEPUTE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-2009 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009 ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au point 6 « secteur de l'environnement » de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, madame Alexandra PASCO remplace madame Sonie LAGARDE à l'assemblée générale de l'association de surveillance calédonienne de la qualité de l'air (SCAL-AIR).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressée.

